

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autre pays d'expression Française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	2 300 frs	Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à Editogo B. P. 891 — Tél. 21-37-18 — Lomé
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	1 700 frs	Les abonnements et annonces sont payables d'avance
PRIX DU NUMERO PAR PORTEUR OU PAR POSTE : Togo, France et autres Pays d'expression Française 100 frs Etranger : Port en sus					La ligne 80 frs
					Minimum 250 frs
					Chaque annonce répétée : moitié prix :
					Minimum 250 frs

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (*Avis de demandes d'immatriculation*) 1

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

Avis de demandes d'Immatriculation

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, à la main du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal Civil de Lomé et de ses sections d'Aného et de Sokodé.

Suivant réquisition, n° 10763, déposée le 3 Janvier 1983, M. Lendi Soumani, profession de Menuisier, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Abovev, Route de Kpalimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Djadou Djodji, D.C.N.C. - Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14 ha 63 a 15 ca situé à Assahoun-Fiagbé, Préfecture de Kloto,

connu sous le nom d'Agbavé-Adzoudzové et borné au nord par Ayo et Koffi Agbitsa, au sud par Djakpata Fofa, à l'est par Ada (Jonathan) et à l'ouest par Dokou Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10764, déposée le 3 Janvier 1983, Mme Tchobo Bayi, profession d'Institutrice, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. de Souza Nukuku, SOCOPAO - TOGO, Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 13 ca situé à Tokoin, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Ativo, au sud et à l'est par des rues non dénommées.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10765, déposée le 3 Janvier 1983, Mme Tchobo Bayi, profession d'Institutrice, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. de Souza Nukuku, SOCOPAO - TOGO - Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti,

consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 70 a 37 ca situé à Tokoin, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par la propriété Agbagnu Agbozonli.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10766, déposée le 3 Janvier 1983, M. de Souza Fiogan Mawulolo Kwami, propriétaire demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. de Souza Nukuku, SOCOPAO - TOGO, Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 95 ca situé à Tokoin, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud et à l'est par la collectivité Ativo, à l'ouest par un passage.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10767, déposée le 3 Janvier 1983, M. Podanho H. Cokou, profession de Brigadier de Police en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité béninoise, (s/c de M. Djossou Ayité, Voirie de Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 52 ca situé à Nyékonakpoè, Commune de Lomé, et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par Kloutsé Koffi Bovah, à l'est par Lithor Goumekpé et à l'ouest par Komashie Koakli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10768, déposée le 3 Janvier 1983, M. Kanawa Simtoké Baaguibaféla, profession d'Employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Mélounkpo Koffi, D.C.N.C. - Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2166, au sud par le lot n° 2164, à l'est par le lot n° 2177 et à l'ouest par une rue nom dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10769, déposée le 3 Janvier 1983, M. Bruce S. Koffi, profession de Commerçant demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson-Hetcheli Têvi, Voirie de Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 46 ca situé à Bè-Kpota, Commune de Lomé et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Aného, au sud par Kuzawo Govina, à l'est par Amouzouvi Abalovi et à l'ouest par Gonçalves Gogo Komlavi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10770, déposée le 3 Janvier 1983, M. Sodji Mensah Ahlonko, profession d'Ingénieur Adjoint d'Agriculture à la D.R.D.R., demeurant et domicilié à Sokodé, quartier Kossobio, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 66 ca situé à Sokodé, Préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par El Hadj Soulemane, au sud par une rue non dénommée, à l'est par Sidi, à l'ouest par Talle Yacoubou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10771, déposée le 4 Janvier 1983, M. Mensah Adjevi Domkpin, profession d'Administrateur Civil, demeurant et domicilié à Lomé, Rue du Dahomey N° 40; majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 27 ca situé à Tokoin, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 1047 et à l'est par le lot n° 1045.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10772, déposée le 4 Janvier 1983, M. Sewa Ako, profession de Technicien en Electricité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti,

consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 549, au sud par le lot n° 543, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par le lot n° 544.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10773, déposée le 4 Janvier 1983, M. Lawson Latévi-Atcho Eli, profession d'Administrateur Civil au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, demeurant et domicilié à Lomé, 23, Rue Tamakloe, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a situé à Anèho, Préfecture des Lacs, connu sous le nom de N'lénsi et borné au nord par le lot n° 68, au sud par le lot n° 70, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par la propriété T. K. Bruce.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10774, déposée le 5 Janvier 1983, M. Anson G. Messa Kossi, profession de Professeur d'Université, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Solidarité, 3, Rue Palanga, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 78 ha 04 a 56 ca, situé à Kpélé-Goudévé, Préfecture de Kloto, connu sous le nom de Kpeto et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Hayifo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10775, déposée le 5 Janvier 1983, M. Anson G. Messa Kossi, profession de Professeur d'Université, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Solidarité, 3, Rue Palanga, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 91 ha 00 a 53 ca, situé à Kpélé-Hayifo, Préfecture de Kloto, connu sous le nom de Kpéto et borné au nord et au sud par les propriétés Hayifo Mawuéna et Koffi Obimpè, à l'est par Koffi Obimpè et à l'ouest par Hayifo Mawuéna.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10776, déposée le 5 Janvier 1983, M. Anson G. Messa Kossi, profession de Professeur d'Université, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Solidarité, 3, Rue Palanga, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 35 ha 26 a 96 ca, situé à Kpélé-Goudevé, Préfecture de Kloto, connu sous le nom de Kpéto et borné au nord par la route Hayifo-Woahala, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Hayifo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10777, déposée le 5 Janvier 1983, M. Tomety Messan Adodo, profession d'Economiste Industriel, Conseiller Technique à la Direction Générale du Plan (CASEF), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 78 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 2831 et à l'est par les lots n°s 2838 et 2839.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10778, déposée le 6 Janvier 1983, M. Adigo F. Viho Dometo, profession d'Instituteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Séwavi Adjetey, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 55 ca, situé à Aflao-Gakli, Commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 771, au sud par le lot n° 773, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 763.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10779, déposée le 6 Janvier 1983, Mme Afedomessi Akuavi Ameganhe-Amekudi, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé - Lom Nava, 28, Rue Koudadjé Efoégan, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 00 a 65 ca, situé à Amoutivé, Commune de Lomé et borné

au nord et à l'est par la collectivité Adjallé-Dadzie, au sud par la rue Boko Soga, à l'ouest par la rue de France.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10780, déposée le 6 Janvier 1983, M. Agbemebio Ayaovi (Clément), profession de Mécanicien au CFT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, 12, Rue Gnéménah, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 37 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Séminaire et borné au nord par la nouvelle route circulaire prolongée, au sud et à l'est par les héritiers Dadzie, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10781, déposée le 6 Janvier 1983, M. Adolehoume Agbéko Améli, profession d'Ingénieur Social, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Dogbéavou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 72 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Boko Tsisé, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10782, déposée le 6 Janvier 1983, M. Amah Gomido Sotondji, profession de Tailleur, demeurant et domicilié à Lomé, 31, Rue Georges Messan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, mandataire de M. Sossoukpè Kpénagban Antoine, demeurant à Cotonou, Carré 1113, de nationalité béninoise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 20 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par M. Johnson Adadé Benyi, au sud par le titre foncier n° 5673 R.T., à l'est par la collectivité Zankpo et à l'ouest par le T.F. n° 1993 T.T.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10783, déposée le 6 Janvier 1983, M. Ajavon Tony Ayité, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpoè, 109, Rue Doe-Bruce, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 13 a 39 ca, situé à Anfoin, Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Koliafo et borné au nord et à l'ouest par la propriété Kodjovi Amah Tchoutchoui, au sud par Yema Comlavi, à l'est par Kuété (Clément) Nikoué.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10784, déposée le 12 Janvier 1983, Mme Afiavi Dovi Akue, profession de Revendeuse de tissus, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Sowou Yao Sena, ASECNA, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 18 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1053, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par le lot n° 1062.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10785, déposée le 12 Janvier 1983, Mlle Adudé Dovi Akue, profession de Revendeuse de tissus, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Sowou Yao Sena, ASECNA, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 50 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Noukafou et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par M. Trenou, à l'est par un passage et à l'ouest par Agudze Dotsé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10786, déposée le 14 Janvier 1983, M. Houessou Somessi Vignon, profession d'Employé à l'Ambassade d'Amérique, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, situé à Aflao,

Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2167, au sud par le lot n° 2165, à l'est par le lot n° 2176 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10787, déposée le 17 Janvier 1983, Le Receveur des Domaines, chargé de la régie des biens de l'Etat, demeurant et domicilié à Lomé, agissant au nom de Mme Ramanou Yawa Evenunyé, Revendeuse, demeurant à Lomé-Tokoin, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle scalène, d'une contenance totale de 5 a 40 ca, situé à Aflao-Gakli, Commune de Lomé, et borné au nord par les lots n°s 520 et 521, au sud-ouest par une rue, à l'est par le lot n° 511.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Ramanou Yawa Evenunyé, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10788, déposée le 17 Janvier 1983, M. Ahlidza Komi Agbelengo, profession d'Ingénieur Pédologue, demeurant et domicilié à Lomé, Avenue de la Libération prolongée (Maison BIAO), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 59 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et l'est par les lots n°s 2621 et 2629.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10789, déposée le 17 Janvier 1983, M. Polo Arégba, profession de Procureur Général de la République, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, 12, Rue Gnemgnah, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 28 a 24 ca, situé à Kandé, Préfecture de la Kéran, connu sous le nom de Zongo n° 2 et borné au nord par la propriété des Sœurs Missionnaires, au sud par Akarem Tyr, à l'est par la route internationale Togo-Haute Volta, à l'ouest par Siouro Kpankpa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10790, déposée le 18 Janvier 1983, Mme Wilson Lakolé, profession d'Employée de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Nukafu, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 96 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord par Klouvi Folli, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par MM. Yaovi Kokou et Tchakirou Soumaïla.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10791, déposée le 18 Janvier 1983, Mme Dodji Ayawavi, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Wuiti, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par Agbozo Amouzou, au sud par le lot n° 21, à l'est par le lot n° 29 et à l'ouest par la route de Djagblé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10792, déposée le 18 Janvier 1983, Mme Gbetudor Kwassiwoa (Félicia), profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Elavanyo, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 35 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Tamé et borné au nord par une rue, au sud par le lot n° 69, à l'est par le lot n° 66 à l'ouest par le lot n° 64.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10793, déposée le 18 Janvier 1983, Mme Attivi Tchotchovi, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, 32, Rue Adjololo, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 19 a 05 ca, situé à Anèho, Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Glidji-Klintigomé et borné au nord et à l'ouest par des rues, au sud par les lots n°s 31 et 32, à l'est par le lot n° 40.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10794, déposée le 19 Janvier 1983, M. Waklatsi Anani Dodji, profession de Brigadier de Police en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, 22, Rue de Brazza, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M^e Séwavi T. Adjeteý, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 15 ca, situé à Tokoin, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dossoukopé et borné au nord par le lot n° 111, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par les lots n°s 112 et 114.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10795, déposée le 20 Janvier 1983, M. Akovi Avougla Sewa, profession de Ferrailleur, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, 709, Rue des Rails, près de RAMCO, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 62 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 95, au sud par les lots n°s 83 et 84, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 85.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10796, déposée le 21 Janvier 1983, M. Aboue K. (Germain) Missiyovo, profession de Tailleur, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Johnson Kodjovi, D.C.N.C. - Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 53 ca, situé à Sokodé, Préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par une rue en projet, au sud par le ruisseau Ata, à l'est par Kadjé A. (Nicolas) et à l'ouest par la collectivité de Pangalam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10797, déposée le 21 Janvier 1983, M. Aboue K. (Germain) Missiyovo, profession de Tailleur, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Kadjé A. (Nicolas) Kumi-

Iodo, Etudiant demeurant à Sokodé, (s/c de M. Johnson Kodjovi, D.C.N.C. - Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 11 a 51 ca, situé à Sokodé, Préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par une rue en projet, au sud par le ruisseau Ata, à l'est par la route nationale n° 1 et à l'ouest par Aboue K. Missiyovo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10798, déposée le 28 Janvier 1983, Mlle Dossou Adjovi, Elève, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Abovey, mineure, représentée par sa mère Mme Dossou Afi, Professeur au C.E.G. de Tokoin-Wuiti, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 44 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Tamé et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par des terrains non immatriculés.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10799, déposée le 28 Janvier 1983, Mme Noguia Zigan Afanyihou, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Ekoué J. Attikpa, Géomètre à Lomé-Tokoin Abovey), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Bè-Klikamé, Commune de Lomé, et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 43 et à l'ouest par le lot n° 37.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10800, déposée le 28 Janvier 1983, Mme Noguia Zigan Afanyihou, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Ekoué J. Attikpa, Géomètre à Lomé-Tokoin Abovey), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 42 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Tamé et borné au nord et à l'est par des terrains non immatriculés, au sud et à l'ouest par des rues en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10801, déposée le 28 Janvier 1983, Mlle Adjayi A. Délalie, profession de Secrétaire de Direction au Ministère des Affaires Etrangères, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Latévi Dzifa, D.C.N.C. - Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 5 a 95 ca situé à Aflao-Gakli, Commune de Lomé, et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 14, à l'est par le lot n° 7 et 15, à l'ouest par le lot n° 9.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10802, déposée le 28 Janvier 1983, M. Nguita Oura Djohba (ex Léopold Nathan), profession de Technicien Supérieur de Santé, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Doumassessé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a 06 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 290, au sud par le lot n° 286, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 287.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10803, déposée le 28 Janvier 1983, M. Mensah-Nils Koffi, profession de Professeur de l'Enseignement, demeurant au Gabon et domicilié à Lomé, 21, Rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, Géomètre Cartographe, demeurant à Lomé, 26, Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 47 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2572, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le lot n° 2560.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10804, déposée le 28 Janvier 1983, Mlle Kponton Ayaba, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Nukafu, majeure

non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, Géomètre Cartographe à Lomé, 26, Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 21 a 87 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1137, au sud par le lot n° 1133, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10805, déposée le 28 Janvier 1983, M. Digoh Kodzo Afanou, profession d'Employé à l'U.T.B. (Service Technique), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, Géomètre-Cartographe à Lomé, 26, Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 80 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1134, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10806, déposée le 28 Janvier 1983, M. Aboudou Atcha-Oboya, profession de Cordonnier, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Hédzranawoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, Géomètre Cartographe, à Lomé, 26, Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1157, au sud par le lot n° 1155, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1149.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10807, déposée le 28 Janvier 1983, M. Kennya Coffy, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Hédzranawoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, Géomètre Cartographe à Lomé, 26, Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 92 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de

Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par les lots n° 1432 et 1439.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10808, déposée le 28 Janvier 1983, M. Kennya Kodzo Anika, profession de Forgeron Ajusteur, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Nukafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise (s/c de M. Lawson Laté Dovi Géomètre Cartographe à Lomé, 26, Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 3 a 98 ca situé à Tokoin Hédzranawoè et borné au nord par une rue, au sud par le lot n° 1432, à l'est par le lot n° 1439 bis et à l'ouest par le lot n° 1438.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10809, déposée le 28 Janvier 1983, Mme Ekoue Amah, née Agbékponou, profession de Couturière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Agbossou Ahlin, D.C.N.C. - Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la Répu-

blique Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 32 ca situé à Bè, Commune de Lomé, connu sous le nom de Dénouvouimé et borné au nord par les lots n° 23 et 24, au sud par le T.F. n° 7896 R.T., à l'est par une rue et à l'ouest par le T.F. n° 1517 T.T.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10810, déposée le 31 Janvier 1983, M. Eklou Komlanvi Gozo, profession d'Officier de Police Adjoint, demeurand et domicilier à Kpalimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Johnson Kodjovi, D.C.N.C. - Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 40 ca situé à Kpalimé, Préfecture de Kloto, connu sous le nom de Kpeta et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par les lots n° 22 et 23.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

*Le Conservateur de la Propriété foncière,
Tètè Wilson - Bahun*